

160 ♦ **Le projet Jean Zay de 1936, une page oubliée de l'histoire française du droit d'auteur**

Cyril Rojinsky

Jean Zay project of 1936, a forgotten page of French copyright history.

Paris l'été : sun shining on French capital and territorial communities

« Territorial communities « have to preserve use of their name in prospect of common interest », Paris court of appeal has just affirmed in a recent judgement of December 12, 2007. Whole enforcement of article L. 711-4 h) of the French intellectual property code presents a real (r)evolution of case law regarding name protection of Territorial communities.

164 ♦ **Le droit des bases de données Entre droit d'auteur et droit sui generis**

Hubert Bitan

« La base de données est composée de plusieurs éléments, lesquels peuvent être protégés par des droits propres tels que la structure de la base et les outils logiciels protégés par le droit d'auteur, les données dans leur globalité protégées par le droit sui generis, les données dans leur individualité protégées par le droit d'auteur selon la nature de l'œuvre originale.

Data base law, between copyright and sui generis right

« Data bases comprise several items that can be protected by diverse rights such as copyright for base structure and software tools, sui generis right for data as data set, copyright for data as piece of information according to nature of the original work.

172 ♦ **Paris l'été : avis de beau temps pour la capitale française et les collectivités territoriales**

Fabienne Fajgenbaum
Thibault Lachacinski

« La Cour d'appel de Paris vient de l'affirmer dans un récent arrêt du 12 décembre 2007 : les collectivités territoriales « doivent préserver l'usage de leur nom dans la perspective d'un intérêt commun ». L'application pleine et entière que fait la Cour de l'article L. 711-4 h) du CPI constitue une véritable (r)évolution de la jurisprudence en matière de protection du nom des collectivités territoriales.

179 ♦ **Les fac-similés de biens culturels : entre droit du patrimoine et propriété intellectuelle**

Anne Fornerod

« Les fac-similés de biens culturels sont devenus un instrument incontournable de la politique de conservation et de valorisation du patrimoine. Pour autant, leur régime juridique recèle de nombreuses inconnues. Irréductibles aux catégories classiques du droit de la propriété intellectuelle, les fac-similés s'apparenteraient éventuellement aux copies d'œuvres. Par ailleurs, le droit du patrimoine culturel offre d'intéressantes perspectives pour élaborer leur régime juridique.

Cultural property facsimiles : between heritage law and intellectual property

« Cultural property facsimiles have become an indispensable tool in heritage conservation and valorisation policy. Nevertheless, their legal framework contains many unknown items. Unclassifiable in classic categories of intellectual property, facsimiles could possibly be similar to hand copies. Moreover, cultural heritage law presents interesting perspectives to draw up their legal framework.

189 ♦ **Les règles procédurales applicables à l'action en déchéance pour dégenérescence d'une marque**

Thibault Lancrenon

« Si le Code de la propriété intellectuelle contient quelques précisions sur les règles procédurales applicables à l'action en déchéance des droits sur une marque

pour inexploitation, il reste muet sur celles qui régissent l'action en déchéance pour dégénérescence dont la mise en œuvre et les conséquences sont pourtant directement dépendantes de considérations purement procédurales.

Procedural rules applicable to the action for revocation of a trade mark on the grounds of « degeneration »

« French intellectual property code contains some details on procedural rules applicable to action for revocation of a trade mark on the grounds of non-use.

It remains, however, silent, concerning rules dealing with the action for degeneration, the enforcement and consequences of which are directly hinging on only procedural considerations.

194 **◆ La qualité d'artiste du spectacle : une notion dévoyée**
Du droit du spectacle artistique au droit du divertissement

Stéphane Pessina Dassonville

« La qualité d'artiste du spectacle semble régulièrement dévoyée dans la jurisprudence. Certains de ses critères de définition sont, d'une part, inopportuns, en ce qu'ils aboutissent à une confusion avec la qualité d'artiste-interprète. D'autre critères s'avèrent, d'autre part, dangereux en ce qu'ils risquent de continuer à favoriser un recours abusif au statut d'artiste du spectacle. Ainsi, voilà deux tendances particulièrement néfastes pour l'équilibre de la profession.

The performing artist : an errant concept
From performing arts law to entertainment law

« Performing artist's concept seems to be regularly led astray in case law. Some definition's criteria are inconveniently leading to confusion with the interpreter artist's concept. Some others turn out to be dangerous, favouring an abusive recourse to status of performing artist. So are two particularly detrimental orientations for the profession's stability.

CHRONIQUES / CASE COMMENTS

206 **◆ Droit d'auteur et droits voisins**
Copyright and Neighbouring Rights
 André Lucas
 Valérie-Laure Benabou
 Jean-Michel Bruguière

246 **◆ Droit des créations techniques**
Patents
 Jean-Christophe Galloux
 Ernest Gutmann
 Bertrand Warusfel

255 **◆ Concurrence – Responsabilité civile**
Competition – Unfair Commercial Practices
 Jérôme Passa

266 REVUE DES THÈSES / THESE REVIEWS

ACTUALITÉS / UPDATE

270 **◆ Publications récentes**
Bibliography

271 **◆ Actualité réglementaire**
Legislative and Administrative Developments